

2.3 Aspects sociaux : Les acteurs locaux

2.3.2 Participation des parties prenantes

Identification (évaluation; diligence raisonnable)

Dès les premières étapes et tout au long du cycle de vie du projet, les entreprises doivent faire participer les parties prenantes en leur donnant de réelles possibilités de faire valoir leurs points de vue et en tenant compte de ces points de vue pour prendre des décisions éclairées.

Les entreprises doivent répertorier formellement toutes les parties prenantes qu'un projet peut intéresser en considérant non seulement l'emplacement immédiat ou ses environs, mais aussi les corridors de transport possibles ainsi que les bassins hydrographiques et atmosphériques. Les entreprises doivent ensuite essayer de nouer un dialogue avec les parties prenantes et leur communiquer de l'information pertinente sur le plan environnemental et social.

Questions pour l'auto-évaluation

- Un processus formel a-t-il été mis en place pour recenser les parties prenantes? (par exemple un exercice sur les sphères d'influence)

RESSOURCES ADDITIONNELLES

Stakeholder Engagement: A Good Practice Handbook.

https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/938f1a0048855805beacfe6a6515bb18/IFC_StakeholderEngagement.pdf?MOD=AJPERES

Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif

http://www.oecd-ilibrary.org/governance/guide-de-l-ocde-sur-le-devoir-de-diligence-pour-un-engagement-constructif-des-parties-prenantes-dans-le-secteur-extractif_9789264264243-fr

Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif

http://www.oecd-ilibrary.org/governance/guide-de-l-ocde-sur-le-devoir-de-diligence-pour-un-engagement-constructif-des-parties-prenantes-dans-le-secteur-extractif_9789264264243-fr

NORMES INTERNATIONALES

Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

[Page 23 \(Chapitre II, Principes généraux, Recommandations 10, 11\)](#)

Normes de performance (NP) de la Société financière internationale (SFI)

[NP 1, Engagement des parties prenantes, Sections 25-33](#)